

CONSEIL MUNICIPAL

30 Octobre 2019

Le **trente octobre deux mil dix-neuf**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, maire.

Présents : Bernard Riant, Maire

Véronique PIERRON, Joël NAIN, Richard GAUTIER, Adjoint

Nadine DURAND, Jean-Michel GUYOT, (arrivé à 20 h 45) Martine CHEVALLIER, Maryline RENAUDIN, Dany MOINE

Absents excusés : Frédéric MAGNIER (pouvoir à Richard GAUTIER), Maurice POULIN (pouvoir à Véronique PIERRON), Thierry GUENARD (pouvoir à Joël NAIN), Mathieu DEBAIN (pouvoir à Bernard Riant)

Absents :

Secrétaire de Séance : Véronique PIERRON, maire adjoint

Conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 13

Modification de l'ordre du jour :

- Communauté de l'auxerrois :

- Modification des attributions de compensation pour le transfert de la compétence urbanisme
- Délégation du droit de préemption urbain en 2020

Modification adoptée à l'unanimité des présents et représentés



1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU du 26 septembre 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Maison et terrain, situés, cadastrés ZM 141, situé 33 rue des Brivaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés.

- De ne pas utiliser le droit de préemption urbain

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Conseil d'école du 18 octobre 2019 :

78 enfants ont fait leur rentrée en septembre à Vallan et Gy l'Evêque

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2020 font état de 74 enfants.

Dans le cadre de l'opération « action contre la faim » des cartes fabriquées par les enfants de l'école seront vendues au profit du Tchad (4 euros les 4)

Vacances de la Toussaint :

- initiation au cirque au club vert à AUXERRE (L'école de Cirk'en z'ailes)
- halloween
- sortie à l'IME des ISLES à AUXERRE

Le mobilier de l'accueil de loisirs va être changé. A la rentrée de Janvier c'est donc dans un centre « relooké » que les enfants pourront se retrouver.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La commission environnement s'est réunie le lundi 14 octobre 2019 à 18 h à la mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Maryline RENAUDIN, Joël NAIN

Absents excusés : Nadine DURAND, Thierry GUENARD, Véronique PIERRON

1 - la commission a rédigé l'article pour le bulletin municipal. La commission remercie Martine CHEVALLIER et Maryline RENAUDIN pour la mise en page et les photos qui figurent dans cet article.

2 - nuisances corbeaux : une réunion d'information aura lieu à la mairie le 18 novembre 2019 à 18 h 30 avec les propriétaires concernés.

3 - les plantations d'automne seront effectuées par les employés municipaux.

4 - la commission se réunira le mardi 26 novembre 2019 pour définir l'implantation des poteaux d'identification des sites de la Commune.

5 - le mercredi 27 novembre 2019 des nichoirs à oiseaux fabriqués par les enfants de l'accueil de loisirs et Patrice LADURELLE seront installés sur la Commune.

6 - l'emplacement autour de la Fontaine des Buissons a été nettoyé par l'entreprise EMERAUDE. Les finitions (terre, plantation...) seront faites par les employés municipaux.

Le ru, vers le déversoir a été nettoyé.

Cimetière : le règlement pour la plaque du jardin du souvenir a été défini et ajouté au règlement initial : écriture, hauteur des lettres...

Ce règlement sera adressé aux Pompes Funèbres de l'Yonne.

Panneau d'information de la place : le bon à tirer (plan du village et des randonnées de Vallan) va être envoyé à l'entreprise ADN. Le panneau sera installé d'ici la fin de l'année.

Commission Travaux

Rapporteur : Jean-Michel GUYOT

Pas de dossier

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard RIANT

Des poteaux ont été installés sur le trottoir (ancienne route) pour empêcher le stationnement gênant et dangereux.

Le marquage « zebra » ancienne route sera terminé par les services de la Communauté de l'Auxerrois dès que le temps le permettra.

Les murets en parpaing qui protègent la borne à incendie vers l'abri bus seront enduits prochainement.

Commission Animation**Rapporteur : Richard GAUTIER**

Le 6 décembre 2019 la chorale VALLKYRIE donnera un concert au profit du téléthon à la salle de la fontaine.

La manifestation « les années 40 » présente à ce jour, un solde positif de 1 466 euros. Toutes les subventions ne sont pas versées.

Commission Accessibilité**Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN**

Accessibilité des toilettes : L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre est infructueux. La mairie prendra en charge.

COMMISSION Maison Citoyenne**Rapporteur : Véronique PIERRON****1. Point sur les travaux maison citoyenne**

Une réunion avec GEBAT aura lieu début novembre pour la finition du préau. Le contrôleur technique (DEKRA) devra se prononcer sur les plans fournis par l'entreprise GEBAT. La date d'intervention sera ensuite définie en fonction du temps.

Des réserves sont toujours d'actualité pour certaines entreprises.

Un référé a été déposé auprès du tribunal administratif de Dijon par le riverain de la place communale. Un expert est nommé.

2. Point aménagement de la place

Une réunion a eu lieu avec l'entreprise URBANINGE pour faire le point des travaux : passerelle à refaire entre autre et lattes à changer sur le platelage.

Les plantations seront effectuées dès que le temps le permettra.

Les travaux d'éclairage de la place effectués par le SDEY sont terminés.

COMMISSION CCAS**Rapporteur : Véronique PIERRON**

1. Bons de rentrée scolaire : 6 enfants entrant en 6^e et 1 enfant entrant en 2^e vont bénéficier d'un bon d'achat de 40 euros. La somme sera versée directement aux familles après présentation d'un justificatif de scolarité.

2. Aide financière : le Conseil Municipal valide la proposition du CCAS pour l'aide à apporter à une administrée.

3. Colis de Noël : 43 familles ont accepté la visite des membres du CCAS. La distribution aura lieu les 7 et 8 décembre prochain.

COMMISSION MUTUELLE COMMUNALE**Rapporteur : Maryline RENAUDIN**

4 - TENNIS

Le bail qui lie la commune à monsieur Jean-Louis NOZE, concernant le terrain de tennis est arrivé à échéance. Un courrier a été envoyé à Mr NOZE pour son éventuel renouvellement.

5 - ECOLE NUMÉRIQUE

La commande a été validée. L'installation se fera courant décembre pour être opérationnelle dès la rentrée de Janvier 2020.

6 - CREATION D'UNE RÉGIE

7 - PERSONNEL

1- Création d'un poste d'adjoint administratif.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;
 Vu le décret n° 87-1107 du 31 Décembre 1987 modifié par le décret 2005-1344 du 28 octobre 2005 ;
 Le maire informe l'assemblée,
 Qu'il convient de créer un nouveau poste dans les services administratifs, afin d'assurer un service public de qualité,
 Le maire propose à l'assemblée,
 Conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi permanent à temps complet aux services administratifs, à raison 35/35ème à compter du 1er janvier 2020.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'Adjoint Administratif ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- le niveau de recrutement : expérience professionnelle
- le niveau de rémunération de l'emploi créé : Echelle 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des présents et représentés

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1er janvier 2020 et selon les modalités décrites ci-dessus,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à signer les documents afférents.

8 - ENTRETIEN DE LA FORÊT COMMUNALE

L'aménagement de la forêt communale de Vallan a été présenté par les responsables de l'Office National des Forêts le 22 janvier 2018.

La gestion en futaie régulière de résineux et feuillus sera poursuivie au cours des 20 prochaines années.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'approuver l'aménagement de la forêt communale de Vallan pour la période 2018-2037.

9 - Communauté de l'auxerrois

1- Modifications des attributions de compensation pour le transfert de la compétence urbanisme.

Lors de chaque transfert de compétence ou de modification du périmètre territorial de la Communauté de l'Auxerrois, une évaluation des charges transférées des communes vers l'EPCI doit être réalisée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées -CLECT.

Ainsi, la CLECT en date du 12 novembre 2018 s'est prononcé sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert de la compétence urbanisme qui regroupe de la création et la révision des plans locaux d'urbanisme, l'établissement des règlements de publicités et l'exercice du droit de préemption urbain.

La commission a approuvé à 18 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre le rapport joint à la présente délibération.

Ce rapport a été transmis à chaque commune membre de la Communauté de l'Auxerrois.

19 communes ont délibéré sur le rapport de la commission représentant 85.15% de la population du territoire communautaire. En somme, les conditions de majorités évoquées ci-dessus sont réunies. Les autres communes n'ont pas délibéré, soit pas transmis leur délibération.

Conformément à l'article 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des collectivités, le conseil communautaire propose de fixer librement le montant de l'attribution de compensation.

Sur la base des charges évaluées pour l'année 2019, il est proposé de retenir que le montant de l'attribution compensatoire sera de 675 euros.

Le conseil municipal en prend acte.

2- Délégation du droit de préemption urbain en 2020

Le droit de préemption urbain est partiellement délégué par la communauté d'agglomération aux communes par une convention qui s'achève au 31 décembre 2019. Afin que cette délégation perdure, une nouvelle convention est proposée pour l'année 2020. Elle sera adoptée par le conseil communautaire du 16 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés et après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention fixant les modalités d'exercice du droit de préemption urbain jusqu'au 31 décembre 2020.

10- DECISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Afin de régler les frais d'études concernant l'accessibilité des sanitaires de l'école élémentaire et du local périscolaire, le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Article 2031 Frais d'étude : + 2 000€

Article 21318 Autres bâtiments publics : - 2 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote la décision modification ci-dessus.

11 - COMMUNICATIONS

1 - Richard GAUTIER fait le point des restes à recouvrer :

2 167 euros correspondent à la facturation des mois de juillet et septembre

971 euros seront passés à perte (dettes d'une famille insolvable). La demande est faite auprès de la Trésorerie pour passer cette écriture.

2 - fermeture de la boulangerie : pendant les congés du boulanger de Gy l'Evêque, la vente du pain sera assurée de 9 h à 11 h.

3 - vœux du Maire : le vendredi 10 Janvier 2020 à 19 h à la salle de la fontaine

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 28 Novembre 2019 - 19 h 30

La séance est levée à 23 h

Fait et délibéré, le trente octobre deux mil dix-neuf.



Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Frédéric MAGNIER
Absent excusé

Maurice POULIN
Absent excusé

Thierry GUÉNARD
Absent excusé

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN
Absent excusé

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN

Dany MOINE